

**Bureau syndical du 13 juin 2019**

**DELIBERATION N° 2019-06-038**  
**Demande de subvention pour l'organisation d'un forum sur la valorisation locale en juillet 2019.**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le sept juin, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et VALERY Jean-Noël.

**Présentes :**

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

**Absents :**

Madame : BATTESTINI Serena.  
 Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 24/06/2019

et de la publication de l'acte le: 24/06/2019



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint  
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20190613-2019-06-038-DE  
 Date de réception préfecture :

**Monsieur, Jean-François Mattei, Vice-Président, expose :**

Le SYVADEC a lancé en octobre 2018, une étude sur la faisabilité de développer des filières de valorisation locale à partir des flux de déchets dont il assure la valorisation, issus des collectes sélectives et de ses recycleries. L'objectif était de disposer d'une vision claire des possibilités de valorisation locale, et de réaliser des pré-études de marché des filières identifiées comme les plus prometteuses.

Si la première étape de l'étude a pu être réalisée sans encombre, l'action n°2 a quant à elle connu des ralentissements. En effet, la partie diagnostic du contexte actuel n'a pu être que partiellement menée en raison de l'absence de données disponibles.

À la suite du COPIL n°2 qui s'est tenu le 9 avril 2019, il a été acté que l'étude telle qu'elle était prévue initialement n'est pas réalisable en l'état et qu'il était nécessaire de modifier la méthodologie et les objectifs du projet.

Le nouveau projet s'appuie sur le constat suivant : l'émergence de projets d'économie circulaire, qu'ils soient de petite ou grande envergure, repose avant tout sur de l'échange d'information et la mise en relation d'acteurs.

Aussi, il est à présent prévu de recentrer l'étude sur certains flux (cartons, verre, huiles, pneus, plastiques...) en capitalisant sur les résultats obtenus lors de l'Action 1 et de mettre les acteurs concernés en présence.

L'objectif devient donc de constituer un réseau d'acteurs locaux, privés et institutionnels afin de leur présenter des projets transférables localement, dans le cadre d'un forum organisé en juillet 2019.

Cet évènement favorisera les prises de contact, l'émergence d'initiatives privées et la mise en relation avec les entités capables de financer des études de marchés et des accompagnements techniques adaptés.

Afin de constituer le réseau, en assurer l'animation et organiser le forum de clôture, le SYVADEC renforcera son équipe projet avec le recrutement d'un chargé de mission économie circulaire, pour une durée de quatre mois.

Budget prévisionnel de l'opération :

- Chargé de mission pour la création, l'animation du réseau et l'organisation du forum pour une durée de 4 mois : 11 000 €
- Organisation d'un forum pour la valorisation locale : 15 000 €

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement, d'autoriser le Président à solliciter des subventions de financement à hauteur de 50 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste de l'opération ainsi que la TVA étant financé sur fonds propres (50%).

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et L.5711-1  
VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,  
Considérant la nécessité d'organiser ce forum,  
Oùie l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20190613-2019-06- 038-DE Date de réception préfecture :
--

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement afférent à ce projet,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Demande de subvention pour l'organisation d'un forum sur la valorisation locale en juillet 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** 2019-06-038 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 02B-200009827-20190613-2019-06-038-DE

---

**Date de décision :** 13/06/2019

**Acte transmis par :** Vincent ANDREI

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions